

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La région de la Gaspésie–îles-de-la-Madeleine demeure au palier vert

Québec, le 15 septembre 2020 – Alors qu’il a été annoncé aujourd’hui que la région sociosanitaire de la **Gaspésie–îles-de-la-Madeleine demeure au palier vert** du système d’alertes régionales et d’intervention graduelle, le CISSS de la Gaspésie tient à préciser à la population ce que cela signifie :

Le palier 1 – **Vigilance (vert)** appelle à la vigilance constante qui est requise dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Il correspond à une transmission faible dans la communauté, et exige le respect des mesures de base mises en place dans l’ensemble des milieux (distanciation physique, étiquette respiratoire, lavage des mains, etc.). Des mesures spécifiques peuvent également s’appliquer à certaines activités ou certains milieux.

Les paliers d’alerte sont établis suivant les recommandations des autorités de santé publique, qui font une analyse régulière de la situation en tenant compte de la situation épidémiologique, du contrôle de la transmission et de la capacité du système de soins. Dans la région de la Gaspésie, cette décision s’explique notamment par la stabilité actuelle de l’épidémiologie de la région.

Lien connexe :

Pour plus d’information : [Système d’alertes régionales et d’intervention graduelle](#)

- 30 -

Source :

Clémence Beaulieu Gendron

Adjointe à la PDG et aux relations avec les médias

CISSS de la Gaspésie

Tél. : 581 994-0364

clemence.beaulieu-gendron.ciSSSgaspesie@sSSS.gouv.qc.ca